



Québec, ce 20 septembre 2018

**PAR COURRIEL ET SDE**

Me Véronique Dubois  
Régie de l'Énergie, 800 Place Victoria  
2<sup>e</sup> étage, bureau 255, Montréal (Québec)  
H4Z 1A2

Objet : HQD -Demande de fixation de tarifs et conditions de service pour l'usage  
cryptographique appliqué aux chaînes de blocs  
**Dossier R-4045-2018;**  
**Prolongation de délai accordé au Distributeur;**  
**Demande de prolongation de délai pour le dépôt de la preuve.**

Chère consoeur,

L'ACEF de Québec est d'accord avec l'Union des consommateurs . Le délai accordé au Distributeur a un « effet domino » sur l'échéancier de l'ensemble des intervenants.

C'est pour ce motif que nous vous demandons d'étendre la période de préparation de la preuve des intervenants jusqu'au 8 octobre, nouvelle date réservée pour le dépôt.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, Chère consoeur, mes salutations distinguées.

Denis Falardeau  
Avocat  
ACEF de Québec